

Avis voté en plénière du 9 septembre 2014

La saisonnalité dans les filières agricoles, halieutiques et agroalimentaires : une réalité méconnue aux enjeux pourtant importants

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Hochart : « Nous avons traité dans cette saisine un sujet inégalement documenté : la saisonnalité dans les filières agricoles halieutiques et agroalimentaires.

Dans mon intervention je ne commenterai qu'une seule préconisation, celle qui indique l'importance qu'il y a à développer les groupements d'employeurs.

Pour de nombreuses personnes, jeunes souvent, adultes aussi, souvent également un des conjoints d'un couple, ces emplois sont importants.

Mais les contraintes administratives d'une part, la gestion des salariés d'autre part, sont des problèmes que rencontrent les employeurs, contraintes d'autant plus fortes qu'elles se produisent par essence à une période d'activité économique intense.

Pour les éviter, des producteurs font appel à des prestataires ; cela ne diminue pas le coût, mais simplifie le travail des producteurs.

Des officines extranationales se développent pour proposer ces services ; il en va ainsi d'une entreprise telle Terra Fecundis, entreprise espagnole, dont rien ne permet d'affirmer qu'elle contrevient aux règles européennes. De nombreuses autres entreprises se développent dans d'autres pays sur lesquelles planent des doutes, parfois sérieux, quant au respect de la réglementation pour les personnes qu'elles emploient et mettent à disposition des producteurs.

Mais elles ont toutes en commun un fonctionnement qui induit une relation au salarié qui n'est pas saine ni satisfaisante, avec pour certaines des dérives notamment sur le niveau de salaire réellement perçu par le saisonnier.

Pour revenir à une entreprise telle Terra Fecundis, elle emploie principalement des sud-américains, notamment des Équatoriens. Ceux-ci, déplacés par Terra Fecundis au gré des demandes, n'ont, à part assurer le travail pour lequel ils sont rémunérés, aucune vie sociale, personnelle.

Est-ce bien ce que nous souhaitons pour nos semblables ?

Dans le même temps, en France se sont développés des groupements d'employeurs qui apportent des solutions à ces problèmes administratifs ainsi qu'à la satisfaction en main d'œuvre de leurs

mandants. Les trois responsables de groupements d'employeurs que nous avons auditionnés, pouvant atteindre des dimensions importantes (plus de 200 salariés dont plus de 120 en CDI pour la plus importante des auditionnés) ont toutes témoigné de leur bon fonctionnement. Mais il n'y en n'a pas sur tous les territoires où des emplois saisonniers existent.

Les groupements d'employeurs sont, soit spécifiquement agricoles, soit multi métiers, et permettent à nombre de salariés de cumuler des travaux saisonniers pour réaliser une boucle annuelle de travail.

Je souhaite ici m'exprimer au nom de la Confédération paysanne pour déplorer le développement d'officines internationales aux comportements souvent « *border line* », voire indignes, et qui ont un concept du respect humain que nous ne partageons pas, mais que l'UE estime possible.

En son nom aussi, j'estime qu'un soutien plus important des pouvoirs publics devrait être engagé pour développer les groupements d'employeurs, alternative crédible à cette situation délétère. Assis sur des territoires dont la dimension pourrait être du niveau de l'intercommunalité, leur généralisation permettrait aux personnes salariées de mener une vie sociale et familiale sensée. Cette démarche nécessite évidemment des temps de formation, de l'ingénierie ; elle peut utilement être complétée par une formation à la gestion du personnel des personnes qui les emploient. Elle implique des partenariats entre les différents niveaux territoriaux, notamment les régions, et une volonté politique de l'État.

Elle justifierait de trouver des solutions aux contraintes administratives et sociales que rencontrent les salariés saisonniers occupant des métiers différents au cours de l'année, notamment l'établissement d'une caisse pivot (votée en 1973 puis abrogée)

Je ne ferai pas d'autres commentaires sur ce projet d'avis qui couvre une palette importante de préconisations auxquelles j'adhère dans leur très grande majorité et que je voterai favorablement.

Je souhaitais particulièrement vous interpeller, chers collègues, sur cet enjeu social, et vous remercie de m'avoir écouté ».